

# Business Class

Assurances de personnes  
Sécurité des voyages d'affaires

CHUBB®



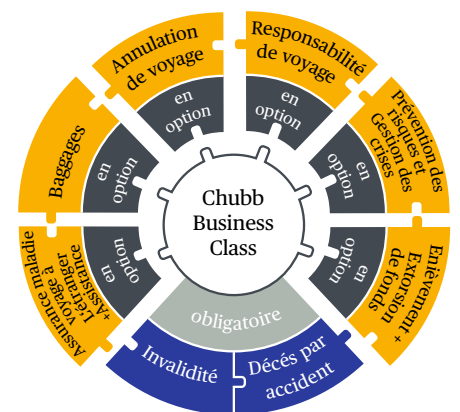
Suite à l'intensification de la mondialisation, les marchés à fort rendement situés en dehors de la Suisse suscitent une attention accrue de la part des grandes entreprises. Par conséquent, les collaborateurs sont de plus en plus souvent amenés à se déplacer à l'étranger. Désormais, des réunions à Pékin ou à Londres sont tout aussi probables que des rendez-vous à Zurich ou à Genève. Cette multiplication des voyages d'affaires augmente le risque pour l'employeur, car manquer un vol, perdre une valise ou se faire dérober ses papiers d'identité sont des incidents vite arrivés. L'employeur peut également avoir à supporter des coûts importants dans le cas d'une maladie subite ou d'un grave accident. L'assurance voyages d'affaires Chubb permet aux entreprises de couvrir leurs collaborateurs de manière adéquate dans de telles situations.

## Devoir d'assistance de l'employeur

Selon la jurisprudence existante, l'employeur est tenu de protéger l'intégrité corporelle, la vie et le patrimoine de son employé en déplacement professionnel. S'il ne satisfait pas pleinement à ce devoir d'assistance, par exemple s'il ne garantit pas un niveau de prestation suffisant pour des soins médicaux, il assume en cas de doute les coûts découlant de cette lacune. La responsabilité de l'employeur s'étend des dommages économiques, résultant par exemple

d'un vol, aux prétentions en dommages-intérêts de l'employé en cas de couverture insuffisante. ACE Business Class offre un concept global cohérent permettant de couvrir les principaux risques d'un voyage d'affaires.

## Business Class en bref



## Flexible. Individuelle. Complète.

Le client reçoit un paquet complet et détaillé qui pourra être ajusté individuellement.

## Gestion professionnelle

- Formule spécialement conçue pour regrouper différents modules en fonction des besoins du client
- Calcul des primes adapté aux risques en fonction des prestations d'assurance voulues, du nombre de jours de déplacement, du nombre de voyageurs et des destinations (Suisse, Europe, monde entier)
- Mise en oeuvre qualifiée de solutions multinationales
- Numéro d'appel d'urgence en service 24h/24 et 7j/7
- Traitement des dossiers et facturation assurés par une seule source
- Documents d'information personnalisés pour les entreprises et leurs employés

## Groupe cible

Business Class est la solution idéale pour les entreprises qui souhaitent offrir à leurs collaborateurs une couverture complète et adaptée à leurs besoins lors des voyages d'affaires dans leur pays de résidence et à l'étranger.

## Présentation des prestations

### I. Assurance accident voyages d'affaires (prestation de base obligatoire)

|  |  |
|--|--|
| Décès par accident   | au choix*  |
| Invalidité   | au choix*  |
| Indemnité journalière pour séjour hospitalier dès le 1er jour dans le pays de résidence et à l'étranger                                | au choix jusqu'à 250 CHF                                   |
| Barème d'invalidité amélioré   | inclus   |
| Prestation supplémentaire en fonction de l'âge (à partir d'un taux d'invalidité de 70%)  | inclus (max. 100.000 CHF)                                  |
| <b>Prestations incluses automatiquement:</b>   |  |
| Allocation de réadaptation   | jusqu'à 3.500 CHF  |
| Frais d'aménagement du poste de travail  | jusqu'à 20.000 CHF   |
| Frais d'aménagement habitation/véhicule  | jusqu'à 20.000 CHF   |
| Opérations esthétiques   | jusqu'à 30.000 CHF   |
| Prestations immédiates en cas de blessures graves  | 20.000 CHF   |
| Inclusion dans la couverture du partenaire et des enfants accompagnant l'assuré (pas de progression, pas de prestation supplémentaire) | Invalidité 35.000 / 35.000 CHF<br>Décès 35.000 / 5.000 CHF |
| Voyages privés dans le cadre d'un voyage d'affaires  | jusqu'à 14 jours   |
| Indemnités journalières pour séjour hospitalier à l'étranger (à partir du 7e jour, max. 365 jours)                                     | 50 CHF   |

\* Montant minimum de la couverture: décès accidentel 50.000 CHF, invalidité 100.000 CHF

**Le paquet d'assurance voyage d'affaires ACE Business Class est composé des modules suivants, qui peuvent être réduits de trois sur six modules.**

## **II. Paquet voyages d'affaires (en option)**

### **1. Assurance maladie voyages d'affaires plus assistance (module obligatoire dans le cadre du paquet voyage d'affaires facultatif)**

|  |   |
|--|---|
| Prise en charge des frais médicaux   | illimitée   |
| Garantie de prise en charge des frais envers l'établissement hospitalier   | jusqu'à 50.000 CHF  |
| Soins dentaires analgésiques   | jusqu'à 400 CHF   |
| Prise en charge des frais médicaux dans le pays de résidence (jusqu'à 30 jours max. suivant le retour du voyage d'affaires)  | jusqu'à 10.000 CHF  |
| Franchise/prestations  | 50 CHF  |
| <b>Prestations d'assistance incluses:</b>  |   |
| Détachement de remplaçants en cas de décès, maladie, emprisonnement, enlèvement  | jusqu'à 3.500 CHF   |
| Envoi de médicaments, de sang, d'appareils médicaux, d'un médecin  | illimitée   |
| Transports de malades, y compris rapatriements sanitaires  | jusqu'à 100.000 CHF                                       |
| Transfert en cas de décès ou obsèques à l'étranger   | jusqu'à 5.000 CHF   |
| Accompagnement du défunt (billet aller-retour et hébergement d'un proche)  | jusqu'à 300 CHF par jour, max. 3 jours                    |
| Frais de recherche, de sauvetage et de dégagement  | jusqu'à 30.000 CHF  |
| Voyage d'arrivée + présence d'un membre de la famille en cas de séjour à l'hôpital de l'assuré   | jusqu'à 3.500 CHF   |
| Remplacement de documents de voyage  | illimitée   |
| Organisation d'avocats/de traducteurs, prise en charge des frais d'avocats et de justice en cas d'infraction involontaire commise à l'étranger   | jusqu'à 10.000 CHF  |
| Avance de caution  | jusqu'à 30.000 CHF  |
| Avance d'argent (aide immédiate en cas d'accident, de maladie, de perte des moyens de paiement pour le voyage)   | jusqu'à 3.500 CHF   |
| Rapatriement en cas de terrorisme, sabotage, agression   | organisation et prise en charge des frais                 |
| Envoi d'un médecin au domicile d'un enfant malade lorsque l'assuré et son partenaire sont en voyage d'affaires à l'étranger  | organisation et prise en charge des frais                 |
| Garde pour les enfants de moins de 16 ans en cas d'hospitalisation du partenaire de l'assuré   | organisation et prise en charge des frais jusqu'à 500 CHF |
| Rapatriement du véhicule de l'assuré par un conducteur de remplacement   | prise en charge des coûts jusqu'au véhicule               |
| Soutien téléphonique à la famille en cas de décès accidentel de l'assuré: organisation de psychothérapeutes, information sur les démarches administratives nécessaires                         | information et organisation                               |
| Suivi psychologique en cas d'invalidité et de blessures corporelles suite à un acte de terrorisme, d'une agression ainsi qu'un suivi psychologique pour la famille en cas de décès de l'assuré | jusqu'à 2.500 CHF   |

## 2. Assurance bagages pour les bagages privés/professionnels\*\*

|  |                   |
|--|-------------------|
| Détérioration, vol, destruction des bagages, accident d'un moyen de transport, etc.          | jusqu'à 6.000 CHF |
| Vol/cambriolage d'argent liquide   | jusqu'à 600 CHF   |
| Retard de livraison des bagages (10% du montant assuré)                                      | jusqu'à 600 CHF   |
| Inclusion du matériel informatique dans la couverture  | jusqu'à 3.500 CHF |
| Perte ou vol de cartes bancaires (en cas d'agression)  | jusqu'à 3.500 CHF |
| Perte de clés ou de papiers d'identité   | jusqu'à 600 CHF   |
| Utilisation frauduleuse de cartes SIM  | jusqu'à 600 CHF   |
| Interruption de voyage suite à la perte ou la détérioration d'échantillons (frais de voyage) | jusqu'à 3.500 CHF |
| Franchise/prestations  | 50 CHF            |

\*\*La prestation totale par assuré est limitée au double du montant assuré contractuellement par année d'assurance.

## 3. Assurance annulation/interruption de voyage\*\*

|   |                              |
|---|------------------------------|
| Annulation, interruption ou modification de voyage, retour retardé suite à:   | jusqu'à 2.500 CHF            |
| <ul style="list-style-type: none"><li>• Décès, accident grave, maladie grave imprévue ou complications de grossesse de la personne assurée</li></ul>  | jusqu'à la somme d'assurance |
| <ul style="list-style-type: none"><li>• Décès, accident grave, maladie grave imprévue du conjoint(e) ou des enfants de la personne assurée</li></ul>  | jusqu'à la somme d'assurance |
| <ul style="list-style-type: none"><li>• Sinistre en cas de dommages matériels sur le patrimoine du preneur d'assurance suite à un incendie/explosion/forces de la nature ou infraction du domicile</li></ul>                      | jusqu'à la somme d'assurance |
| <ul style="list-style-type: none"><li>• Pour les voyages d'affaires d'entreprise: Sinistre de l'entreprise suite à un incendie/explosion/forces de la nature ou infraction, décès ou maladie grave d'un collègue direct</li></ul> | jusqu'à la somme d'assurance |
| <ul style="list-style-type: none"><li>• Un avertissement imprévu par le ministère des Affaires étrangères</li></ul>   | jusqu'à la somme d'assurance |
| <ul style="list-style-type: none"><li>• Intolérance de vaccination non connue de la personne assurée.</li></ul>   | jusqu'à la somme d'assurance |
| Retard de vol (à partir de 4 heures), annulation de vol   | jusqu'à 350 CHF              |
| Transfert manqué (à partir de 6 heures)   | jusqu'à 350 CHF              |

## 4. Assurance responsabilité civile (subsidaire)\*\*

|  |                       |
|--|-----------------------|
| Dommages corporels et matériels pendant un voyage d'affaires à l'étranger                                  | jusqu'à 5.000.000 CHF |
| Dommages à la chose louée concernant les chambres/bâtiments loués en voyages d'affaires et leur équipement | jusqu'à 5.000 CHF     |
| Franchise  | 50 CHF                |

## 5. Prévention contre les risques et gestion des crises

|  |  |
|--|--|
| Un portail en ligne de déplacement avec des informations spécifiques au pays comme les conditions politiques et médicales, y compris une évaluation des risques, des conseils sur les mesures de préparation du déplacement en rapport avec les obligations de visa, les vaccinations, la médecine de voyage et des conseils pratiques pour le quotidien | Informations et service par Chubb Travel Smart |
| Formation en ligne sur les risques et tests de compétences pour les collaborateurs itinérants avant le déplacement   | Informations et service                        |
| Une appli pratique pour smartphone pour les collaborateurs qui leur offre un accès simple à l'assistance médicale et technique ainsi qu'à d'autres informations utiles, y compris des avertissements de sécurité en direct   | Informations et service                        |
| Un tableau de bord en ligne pour les responsables des risques et les RH permettant de localiser et d'envoyer des messages aux collaborateurs en voyage   | Informations et service                        |

\*\*La prestation totale par assuré est limitée au double du montant assuré contractuellement par année d'assurance

### 5a. Prévention des risques et gestion des crises (avec un partenaire dédié)

|  |  |
|--|--|
| Un portail en ligne de déplacement avec des informations spécifiques au pays comme les conditions politiques et médicales, y compris une évaluation des risques, des conseils sur les mesures de préparation du déplacement en rapport avec les obligations de visa, les vaccinations, la médecine de voyage et des conseils pratiques pour le quotidien | Informations et service par le partenaire de gestion des crises sélectionné          |
| Surveillance et suivi proactif y compris avertissements de sécurité  | Informations et service  |
| Security Hotline (24/7) pour les voyageurs d'un voyage d'affaires  | Informations et service  |
| Evacuation/départ en situation de troubles politiques et de catastrophes naturelles  | Organisation et prise en charge des frais  |
| Frais d'hébergement et de repas à l'étranger lorsque le départ n'est pas possible en raison d'épidémies ou de catastrophes naturelles  | 150 CHF par jour max. 1.500 CHF par personne max. CHF 4'500 pour plusieurs personnes |

## 6. Enlèvement et rançon

### uniquement en combinaison avec n° 5a: Prévention des risques et gestion des crises (avec un partenaire dédié)

|   |  |
|---|--|
| Salaires de l'assuré enlevé à partir du 91e jour et pendant 3 ans max.  | jusqu'à 300.000 CHF par année civile                               |
| Gestion de crises des décideurs (Assistance) par ex. des analyses de situation, développement de stratégies pour surmonter la crise, communication dans l'entreprise, avec la famille, les autorités ou les médias pendant l'enlèvement/le chantage, conseils de sécurité pour empêcher de tels événements futurs | jusqu'à 150.000 CHF par pers. max. 300.000 CHF pour plusieurs pers |
| Coûts de négociation et de communication ainsi que le recours à des conseillers spécialisés   |  |
| Frais de retour de la victime et de sa famille dans le pays d'origine   |  |
| Frais de rapatriement en cas de décès ou frais funéraires à l'étranger  |  |
| Frais de détachement d'un remplaçant et sa famille dans le pays d'affectation   |  |

\*\*La prestation totale par assuré est limitée au double du montant assuré contractuellement par année d'assurance.

**Le montant minimal de sinistre par cas d'assurance s'élève à CHF 50.** (Les cas d'assurance supérieurs à CHF 50.- peuvent être déclarés et sont, si possible, remboursés intégralement et sans franchise. Les réclamations de CHF 50.- et moins ne sont pas prises en compte, car leur montant est inférieur au seuil minimal de traitement des sinistres).

## Contact

Chubb Assurances (Suisse) SA  
Bärengasse 32  
8001 Zurich  
T +41 43 456 76 00  
info.ch@chubb.com  
chubb.com/ch

Ersen Seckanovic  
Corporate A&H Manager  
T +41 79 957 16 41  
E ersen.seckanovic@chubb.com

Chubb. Insured.<sup>SM</sup>

Les présents contenus ont pour seul objet une information générale. Il ne s'agit pas ici de conseils personnels ni d'une recommandation destinée à des personnes privées ou à des entreprises concernant un produit ou une prestation de service. Vous trouverez les conditions exactes de couverture dans les documents d'assurance. Chubb Assurances (Suisse) SA / Chubb Versicherungen (Schweiz) AG / Chubb Insurance (Switzerland) Limited, Bärengasse 32, 8001 Zurich, T + 41 43 456 76 00, chubb.com/ch-fr